



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

<p>Nombre de conseillers en exercice : 13</p> <p>Présents : 9</p> <p>Procuration : 0</p> <p>Absents : 4</p> <p>Votants : 9</p>	<p align="center">Délibération N°2025-12</p> <p align="center"><u>Demande de subvention au titre des amendes de police 2025</u></p>
---	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 15 AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 19H30 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 7 avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHELM-CANIZARES.

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Paul COSTAZ est nommé secrétaire de séance.



Délibération N°2025-12 - Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police avant le 30 avril 2025 pour les projets suivants :

- Travaux de renforcement de la signalisation pour la traversée de bovins RD12 avec équipement dynamique, commande manuelle et alimentation par panneaux solaires. Demande faite par le GAEC de Miribel auprès du Département :

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 24 900 € H.T. subventionné à hauteur de 30% à 80% par le Département de la Haute-Savoie.

- Travaux d'aménagement de la route du Col du Perret afin de sécuriser la circulation des piétons avec marquage au sol et panneaux lumineux par alimentation par panneaux solaires.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 8 996 € H.T. subventionné à hauteur de 30% à 80% par le Département de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 2 abstentions,

Décide à la majorité :

Concernant les Travaux de renforcement de la signalisation pour la traversée de bovins RD12 :

DECIDE de faire réaliser les travaux sur l'année 2025 pour un montant prévisionnel de 24 900 € H.T subventionné à hauteur de 30% à 80% par le Département de la Haute-Savoie.

DECIDE que la part financière non subventionnée par le Département de la Haute-Savoie soit à la charge exclusive du GAEC de Miribel, demandeur, et que toute dépense financière concernant l'entretien et l'alimentation des équipements ne soit pas à la charge de la commune.

Concernant les travaux d'aménagement de la route du Col du Perret afin de sécuriser la circulation des piétons avec marquage au sol et panneaux lumineux par alimentation par panneaux solaires :

DECIDE de faire réaliser les travaux sur l'année 2025 pour un montant prévisionnel de 8 996 € H.T subventionné à hauteur de 30% à 80% par le Département de la Haute-Savoie.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025 pour les opérations susvisées.

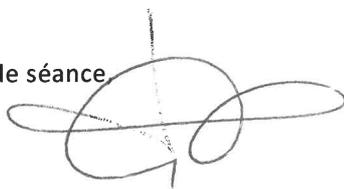
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 22 avril 2025

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le Secrétaire de séance

Télétransmise le
Affichée le



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.